



JM CONCEPT ENERGIE
1109 ROUTE DE LA GREZE

46130 LOUBRESSAC
SIRET : 83985707500015
N° TVA : FR20839857075

CARTE CARBURANT PRO

Société d'importation Leclerc – SIPLEC
Société Anonyme Coopérative à capital variable
26, quai Marcel Boyer
CS 10020
94859 Ivry sur Seine Cedex

RCS : 315281113 de Créteil
SIRET : 31528111300052
N° TVA : FR37315281113

Page 1/2

N° Client	: C141853
N° Facture	: FC001899386
Date de facture	: 30/09/2025
Date d'échéance	: 05/10/2025

FACTURE émise le 01/10/2025

Période de référence 16/09/2025 au 30/09/2025 <i>Retrouvez l'intégralité de vos relevés détaillés sur votre espace client.</i>	QUANTITE	MONTANT HT	TAUX TVA
Carte Carburant			
Consommations carburants			
Gazole	228,38	302,76	20,00
Sans plomb 95	43,28	61,13	20,00
Sans plomb 95-E10	42,34	58,11	20,00
Abonnement(s)			
Abonnement carte CCPRO	3,00	3,75	20,00
Badge LiberT			
Consommations péages et parking LIBER-T			
Péage et Parking	2,00	12,92	20,00
Frais			
Frais de Gestion Liber-T	2,00	0,31	20,00



Vous avez une question ?
Nos équipes sont disponibles et à votre écoute pour vous répondre.

CARTE CARBURANT PRO

Société d'importation Leclerc – SIPLEC
Société Anonyme Coopérative à capital variable
26, quai Marcel Boyer
CS 10020
94859 Ivry sur Seine Cedex

RCS : 315281113 de Créteil
SIRET : 31528111300052
N° TVA : FR37315281113

46130 LOUBRESSAC
SIRET : 83985707500015
N° TVA : FR20839857075

Page 2/2

N° Client : C141853
N° Facture : FC001899386
Date de facture : 30/09/2025
Date d'échéance : 05/10/2025

Ventilation TVA		
Taux TVA	Base HT	Montant
20,0%	438,98	87,79
Cumul	438,98	87,79

TOTAL HT (€) 438,98

TOTAL TVA (€) 87,79

NET À PAYER TTC (€) 526,77

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Date d'échéance : 05/10/2025
Mode de règlement : Prélèvement
Référence Unique de Mandat : ENER141853
IBAN : FR76 1*** **83 579
BIC : CCB*****

Vous avez une question ?
Nos équipes sont disponibles et à votre écoute
pour vous répondre.



Digitally signed by Carte Carburant Pro E.Leclerc
Date: 2025.10.01 15:21:30 CEST
Reason: Traitement facture

En cas d'impayé, il sera facturé des pénalités de retard représentant 3 fois le taux d'intérêt légal, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (art. L 441-9, I, alinéa 5 et D du Code du commerce).